

N°2018-03-07

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 mars 2018

**Président** : M. François de MAZIÈRES

**Sont présents** :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER (sauf délibération n° 2018-03-01), M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN et

Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS (sauf délibération n° 2018-03-01), M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, Mme Martine SCHMIT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL (sauf délibération n° 2018-03-01), Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN.

**Absents excusés** :

M. Claude JAMATI a donné pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL,  
M. Philippe BAUD a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,  
M. Gilles CURTI a donné pouvoir à Mme Frédérique KIBLER,  
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL,  
Mme Laurence AUGERE a donné pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE,  
Mme Coralie BELMER a donné pouvoir à M. Richard DELEPIERRE,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,  
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
M. François LAMBERT a donné pouvoir à M. Philippe PAIN,  
Mme Carmise ZENON a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,  
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à M. Olivier LEBRUN,  
M. Arnaud HOURDIN,  
Mme Corinne BEBIN,  
M. François-Xavier BELLAMY,  
Mme Florence MELLOR,  
M. Laurent DELAPORTE,  
M. Erik LINQUIER.

Secrétaire de séance : **Mme Caroline DOUCERAIN**

Date de convocation : 20 mars 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 28 mars 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre** : **Stratégie partagée entre le Conseil départemental des Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le développement de l'offre résidentielle à destination des publics spécifiques.**  
**Avenant n° 1 au « contrat Yvelines/Résidences » conclu entre Versailles Grand Parc et le département des Yvelines.**

**M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture du préambule.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-I-3° ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) ;

Vu la délibération n° 2013-02-10 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 4 février 2013 relative à l'adoption définitive du programme local de l'habitat intercommunal (PLHi) 2012-2017 de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° 2013-CG-6-4116.1 du Conseil départemental des Yvelines du 27 septembre 2013 portant sur l'adoption du règlement Yvelines Résidences ;

Vu la délibération n° 2016-10-11 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 octobre 2016 adoptant notamment le « contrat-cadre Yvelines/Résidences » entre la communauté d'agglomération et le Conseil départemental des Yvelines ;

Vu le schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines (SDADEY) ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis de la commission habitat et politique de la Ville du 6 mars 2018.

- 
- La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans le cadre de son deuxième programme local de l'habitat intercommunal (PLHi), a relevé l'importance de besoins en matière de logements des publics spécifiques (étudiants, jeunes travailleurs, seniors autonomes, personnes en situation de handicap psychique ou mental...). C'est pourquoi deux actions du PLHi étaient dédiées à ces populations avec pour objectif de pérenniser et d'adapter l'offre en structures spécifiques.

Dans le même temps, le Conseil départemental des Yvelines a impulsé une nouvelle dynamique à sa politique en matière d'habitat en décidant de mettre en œuvre une politique qui cible les populations spécifiques : la démarche Yvelines/Résidences. Ce dispositif, qui vise au développement de l'offre en logements spécifiques, remplace le contrat de développement de l'offre résidentielle (CDOR) qui visait au développement de logements familiaux. Cette nouvelle démarche se décline sous la forme d'un partenariat avec des aides financières pour le bailleur et est conclue entre le Département et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière d'habitat, matérialisé par un document appelé : « contrat Yvelines/Résidences » (CYR).

- À cet effet, par délibération du 11 octobre 2016, un « contrat-cadre Yvelines/Résidences » a été entériné par le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc, portant sur l'élaboration d'un état des lieux de l'offre et de la demande pour les publics spécifiques, ainsi que la mise en œuvre d'une programmation pour la période 2016-2021 cohérente au regard des besoins sur le territoire intercommunal. Versailles Grand Parc s'est engagée au niveau de la programmation à ne présenter que des projets certains de s'amorcer au plus tard en 2021.

Les projets éligibles concernent toute création de résidence sociale et / ou étudiante ou des logements familiaux adaptés et innovants, destinés à des publics spécifiques. Ne sont pas éligibles les établissements d'hébergement (centre d'hébergement d'urgence (CHU), centre d'hébergement en réinsertion sociale (CHRS), résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS)...) et les logements-foyers réservés aux personnes âgées ou handicapées. Seule la création d'une offre nouvelle est prise en compte, ainsi les projets de réhabilitation de résidences existantes ne sont pas éligibles. L'aide accordée par le Conseil départemental doit favoriser une offre diversifiée, bien localisée et garantissant un haut niveau de prestations et de services.

Le montant attribué par le Conseil départemental est de 7 500 € par place d'hébergement financée par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) ou un prêt locatif à usage social (PLUS) et de 5 000 € par place d'hébergement financée par un prêt locatif social (PLS). Elle peut être portée à 10 000 € (au lieu des sommes précisées plus haut) par place pour les :

- programmes intergénérationnels innovants concrétisés dans un projet social viable, logements adaptés aux seniors inclus dans un programme innovant au regard des services proposés,
- logements adaptés aux étudiants en petite unité localisés en centre-ville et innovants en termes de locaux communs, de modes locatifs (ex : colocation) ou de niveaux de services,
- logements adaptés aux personnes en situation d'insertion sociale, de handicap psychique ou mental, type pension de famille, maison relais ou résidence accueil.

L'aide est versée directement par le Conseil départemental des Yvelines à l'opérateur (le bailleur).

Néanmoins, Versailles Grand Parc est signataire des « PASS Yvelines/Résidences » corrélatifs (contractualisation individuelle avec l'opérateur - bailleur), tout comme la commune où le projet est localisé.

Voici, pour mémoire, la programmation initiale 2016-2020 dans le cadre du contrat cadre Yvelines Résidences :

Public visé	Produit logement	Localisation	Nb de places	Subvention envisagé
Étudiants	Résidence étudiante	Jouy-en-Josas – HEC	134	670 000 €
	Résidence étudiante	Versailles – Chantiers <i>PASS attribué le 14.10.2016</i>	68	442 500 €
	Résidence étudiante	Versailles – Satory	100	800 000 €
Publics en situation de précarité	Pension de famille	Jouy-en-Josas <i>PASS attribué le 20.12.2013</i>	29	290 000 €
	Pension de famille	Bois d'Arcy	9	90 000 €
Publics souffrant d'un handicap psychique ou mental	Résidence accueil	Le Chesnay	25	250 000 €
	Résidence pour publics autistes	Bois d'Arcy	21	210 000 €
	Résidence pour publics autistes	Noisy	30	300 000 €
	Résidence mixte handicap/Intergén.	Versailles – Monseigneur Gibier	8	80 000 €
	Résidence accueil	Versailles - Maisons Saint-Joseph	5	50 000 €
Seniors	Résidence seniors	Les Loges en Josas	41	307 500 €
	Résidence seniors	Buc <i>PASS attribué le 29.11.2017</i>	55	385 000 €
Public mixte dans le cadre d'un projet intergénérationnel	Résidence intergéné.	Versailles – Monseigneur Gibier	25	250 000 €
	Résidence intergéné.	Viroflay <i>PASS attribué le 14.10.2016</i>	17	170 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>567</b>	<b>4 295 000 €</b>

Dans le cadre de la programmation initiale précitée, quatre PASS Yvelines/Résidences ont d'ores et déjà été votés pour la réalisation d'une pension de famille à Jouy-en-Josas (attribué en 2013), d'une résidence étudiante à Versailles (attribué en 2016), d'une résidence intergénérationnelle à Viroflay (attribué en 2016) et d'une résidence seniors à Buc (attribué en 2017).

- Compte tenu des exigences précises portant sur les opérations éligibles et des délais impartis, cette programmation initiale doit être modifiée.

Il convient tout d'abord de retirer trois projets parmi lesquels une résidence étudiante au sein du campus HEC à Jouy-en-Josas et deux opérations à destination des publics souffrant d'un handicap psychique ou mental au Chesnay et à Versailles.

Parallèlement, il apparaît sur le territoire de nouveaux projets non-inscrits au contrat initial mais qui pourraient intégrer la programmation. Il s'agit de quatre opérations dédiées aux publics en situation de précarité prévues sur les communes du Chesnay, de Jouy-en-Josas et de Versailles.

Enfin, au sein de la résidence seniors aux Loges-en-Josas, seuls 34 logements seniors sur les 41 initiaux sont pris en compte par le Département pour le montant de la subvention.

Au regard de ces modifications, la réalisation d'un avenant au contrat Yvelines/Résidences initialement conclu entre la communauté d'agglomération et le Conseil départemental des Yvelines apparaît nécessaire, afin de réévaluer les objectifs et l'enveloppe financière réservée aux opérations inscrites sur le territoire de Versailles Grand Parc.

La nouvelle programmation porte désormais l'objectif à 520 places pour une enveloppe financière réservée par le Département de 4 280 000 €. Elle correspond à la suppression de 171 places d'hébergement et à l'intégration de 124 nouvelles places, impliquant une diminution de l'enveloppe de 15 000 € par rapport à la programmation inscrite au contrat initial.

La durée du contrat demeure inchangée : les nouveaux objectifs portent sur la période 2016-2020, et les travaux devront nécessairement se lancer au plus tard en 2021.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire, par la présente délibération, d'approuver et de mettre en œuvre la nouvelle programmation prévue dans l'avenant n° 1 du contrat Yvelines Résidences.

-----

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,  
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au « contrat Yvelines/Résidences » à intervenir entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le Département des Yvelines, portant sur la nouvelle programmation qui s'établit comme suit :*

Public visé	Produit logement	Localisation	Nb de places	Niveau de subvention envisagé
Étudiants	Résidence étudiante	Versailles – Chantiers <b>PASS attribué le 14.10.2016</b>	68	442 500 €
	Résidence étudiante	Versailles – Satory	100	800 000 €
Publics en situation de précarité	Pension de famille	Jouy-en-Josas <b>PASS attribué le 20.12.2013</b>	29	290 000 €
	Résidence sociale	Le Chesnay	30	240 000 €
	Résidence sociale	Le Chesnay	30	240 000 €
	Résidence sociale	Jouy-en-Josas	50	400 000 €
	Résidence sociale	Versailles – Maisons Saint-Joseph	14	140 000 €
Publics souffrant d'un handicap psychique ou mental	Résidence accueil dont publics autistes	Bois d'Arcy	30	300 000 €
	Résidence pour publics autistes	Noisy	30	300 000 €
	Résidence mixte handicap/Intergén.	Versailles – Monseigneur Gibier	8	80 000 €
Seniors	Résidence intergén.	Les Loges en Josas	34	242 500 €
	Résidence seniors	Buc <b>PASS attribué en 2017</b>	55	385 000 €
Public mixte dans le cadre d'un projet intergénérationnel	Résidence intergén.	Versailles – Monseigneur Gibier	25	250 000 €
	Résidence intergén.	Viroflay <b>PASS attribué le 14.10.2016</b>	17	170 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>520</b>	<b>4 280 000 €</b>

- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de suffrages exprimés : 76 (incluant les pouvoirs)

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

Certifié exécutoire suite à l'affichage le :

**28 MARS 2018**

Et à la transmission en Préfecture le :

**- 3 AVR. 2018**


 Pour le Président,  
Par délégation,  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur général des services

## Résumé de l'acte

### 078-247800584-20180327-2018-03-07-DE

**Numéro de l'acte :** 2018-03-07

**Date de décision :** mardi 27 mars 2018

**Nature de l'acte :** Délibérations

**Objet :** Stratégie partagée entre le Conseil départemental des Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le développement de l'offre résidentielle à destination des publics spécifiques.  
Avenant n° 1 au « contrat Yvelines/Résidences » conclu entre Versailles Grand Parc et le département des Yvelines.

**Classification :** 7.5 - Subventions

**Rédacteur :** Armelle SALVADOR

**AR reçu le :** 03/04/2018

**Numéro AR :** 078-247800584-20180327-2018-03-07-DE

**Document principal :** 2018-03-07 - Contrat Yvelines Résidences avt 1.pdf

**Pièces jointes :**

2018-03-07 annexe - Contrat Yvelines Résidences avt 1.pdf

**Historique :**

03/04/18 10:31	En cours de création	
03/04/18 10:35	En préparation	Armelle SALVADOR
03/04/18 10:59	Reçu	Armelle SALVADOR
03/04/18 10:59	En cours de transmission	
03/04/18 15:25	Transmis en Préfecture	
04/04/18 09:59	Accusé de réception reçu	